



Droit de travailler sur un territoire français?

Par **mada_old**, le **06/07/2007** à **09:47**

Bonjour,

je suis en france depuis 10 ans mais toujours pas de nationalité française, juste une carte de résident obtenu l'année dernière.

je voudrais reprendre à l'île de la Réunion (TErritoire français des DOM).

ma carte de résident français eu en métropole, mentionne "Validité Territoriale Totale".

Lorsque je m'adresse à la préfecture au service étranger, on me raccroche au nez, pretextant que les résidents étrangers français de métropole ne st pas les bienvenus car la Réunion n'est pas la France! Toutes les administrations se contredisent ou font la sourde oreille! même le tribunal administratif et la maison de justice et de droits sont incapables de me répondre, me renvoyant vers la préfecture!

à qui dois-je m'adresser? sur le site de l'APCE je n'ai pas à demander de carte de commerçant étranger pour la reprise de société!

ai je le droit de travailler à la réunion avec ma carte de résident français?

si la préfecture fait la sourde oreille je ne peux donc me tourner vers personne?